N°363 Entrée le 21.03.2024 Chambre des Députés



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de Madame la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité à la question parlementaire n° 363 du 20 février 2024 de Monsieur le Député Marc Baum.

L'égalité entre les genres est une priorité du gouvernement luxembourgeois. Elle représente une compétence transversale où chaque département ministériel doit intégrer le concept de l'égalité entre les genres dans l'élaboration de ses politiques, ceci conformément au principe du respect de la prise en compte systématique de la dimension du genre. Parmi ces domaines, la santé publique et la médecine ont bien également une dimension genre et des inégalités y sont observées, que ce soit au niveau de l'état de santé, des soins de santé, de la prévention ou des déterminants de la santé.

L'Observatoire de l'Égalité des genres du Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité a soulevé certaines de ces inégalités par la publication en 2023 d'indicateurs ségrégés par sexe du domaine de la santé. Des échanges entre la Ministre de l'Égalité des genres et de la Diversité et la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à ce sujet sont prévus afin d'augmenter la prise de conscience de ces inégalités, de sensibiliser le public cible à la dimension du genre et de développer des projets conjoints concrets dans ces domaines.

1. <u>Quel est actuellement le temps d'attente en moyenne pour pouvoir accéder à un rendez-vous pour la réalisation de vasectomies ?</u>

Le temps d'attente moyen de prise d'un rendez-vous pour une première consultation auprès d'un urologue collaborant avec un centre hospitalier et en vue de la réalisation d'une vasectomie se situe entre 4 à 6 semaines.

2. Combien de demandes existent actuellement?

Le nombre de demandes est variable entre les différents centres hospitaliers. Pour certains, il n'y a pas de demandes en attente, d'autres ont une liste d'attente. Il faut distinguer entre le premier rendez-vous de consultation et la programmation des interventions chirurgicales y relatives.

3. <u>Quel est actuellement le temps d'attente en moyenne pour pouvoir accéder à un rendez-vous pour la réalisation des ligatures de trompes ?</u>

Selon les données recueillies auprès des divers établissements, la durée d'attente moyenne varie de moins d'un à deux mois.

4. Combien de demandes existent actuellement?

Deux à trois demandes par mois sont recensées en moyenne.



Direction de la santé

5. <u>Madame la Ministre peut-elle me communiquer la durée en moyenne des procédures d'accès respectivement à une vasectomie et à une ligature des trompes, en tenant compte de la première prise de rendez-vous chez un e médecin compétent e à la réalisation concrète?</u>

La durée moyenne entre la première consultation et la réalisation de l'acte chirurgical (ligature de trompes et vasectomie) est de 5-6 mois en tenant compte d'un délai de réflexion obligatoire de 4 mois.

<u>6. Madame la Ministre est-elle en faveur d'une suppression du temps de réflexion actuellement prévu dans le cadre de la réalisation des vasectomies?</u>

Initialement et encore actuellement, un délai minimal de 16 semaines avait été retenu entre l'acte d'information et la réalisation des actes techniques de vasectomie ou de ligature des trompes. Cependant, et suite au retour d'information du terrain et des médecins en charge de ces actes, ce délai s'avère être une entrave à l'accès aux soins et n'apporte pas la garantie d'une meilleure information.

Il a été proposé de ne plus imposer de délai minimal de réflexion, la condition pour réaliser l'acte restant l'obtention d'un consentement libre et éclairé (cf. loi du 24 juillet 2014 relative aux droits et obligations du patient, article 8(4)). La Commission de nomenclature a été saisie sur ce point par le Ministère.

Dans ce sens, une recommandation circonstanciée abrogeant ce délai de 16 semaines initialement prévu a reçu un vote favorable de la Commission de nomenclature en novembre 2023 et le projet de règlement grand-ducal afférent est en cours de procédure.

Luxembourg, le 21 mars 2024

La Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez